

Lyon, le 24 octobre

RURALITÉ ET PLF2026

Non à la fin de la DETR

L'Association des maires ruraux de France s'oppose au projet de disparition de la Dotation d'équipement aux Territoires Ruraux (DETR) introduite dans le PLF2026.

Cette dotation (1.045 Md€ en 2025) en hausse ces dernières années, est un outil distinct indispensable pour soutenir la vigueur et le nombre croissant des projets d'investissement des communes rurales même si l'AMRF dénonce depuis plusieurs années la « rapine » que constitue l'attribution par certains Préfets d'une part parfois prépondérante des crédits départementaux de Detr à des projets urbains.

L'AMRF prend connaissance du funeste projet du gouvernement de supprimer la DETR au profit d'une dotation d'investissement indifférencié. Cette idée technocratique imposée au champ politique traduit une méconnaissance de l'évolution du monde rural et de sa propre dynamique symbolisée par le nombre important de projets.

Sa suppression au profit d'une dotation indifférenciée cumulant trois anciennes dotations signifie la fin de la garantie de l'aide nécessaire à la création de services utiles aux populations rurales. Elle créerait de l'inquiétude chez les acteurs économiques que sont les maires et une vulnérabilité plus forte des communes rurales à l'arbitraire d'une mécanique concurrentielle entre territoires et des critères qui ne protégeraient pas l'ambition des maires ruraux d'aménager le territoire.

L'AMRF appelle les parlementaires à donner de la visibilité aux élus ruraux en préservant cette dotation et sa délimitation au rural seul et à en augmentant le montant en 2026. Elle renouvelle ses propositions fortes pour :

- 1. Recentrer le bénéfice sur les territoires ruraux.** Doivent être éligibles les seules communes rurales au sens de l'INSEE (et éventuellement les EPCI à la seule condition que leur projet se fasse au bénéfice d'une commune rurale au sens de l'INSEE) ;
- 2. Garantir des conditions de sollicitations sereines** (délai minimal de trois mois, vraie simplification des dossiers) ;
- 3. Renforcer la transparence et l'information des membres des commissions DETR ;**

A l'heure où la commune doit débiter un nouveau mandat et lancer des projets répondant aux besoins grandissants des populations, à l'émergence de projets dans les communes Villages d'avenir et bien au-delà, il convient d'adresser un message de confiance aux acteurs communaux pour relancer l'économie locale partout en France.

*Pour le Bureau de l'AMRF
Bertrand Hauchecorne, Administrateur de l'AMRF
Sébastien Gouttebel, Vice-président de l'AMRF*

#macommuneestutile

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux